

Violence conjugale

Agir pour la sécurité des femmes : des organismes engagés!

Aide-mémoire réalisé par la TCLCF, avec l'aide et le soutien de la Maison Le Prélude, la Maison de Lina, la Maison l'Esther, la Table de concertation en violence conjugale et agression à caractère sexuel de Laval (TCVCASL) et Isabelle Renaud.

INTRODUCTION

La violence conjugale se distingue des autres formes de violence par le fait qu'elle se manifeste dans une **relation amoureuse** ou suite à une relation (violence post-séparation) où un des partenaires installe et maintient un **rapport de domination et de contrôle** sur l'autre. Cette violence se présente sous plusieurs formes : **psychologique, physique, économique, sexuelle, verbale, relationnelle**.

Dans le cadre des services que nous offrons dans notre organisme, il peut arriver que nous soyons témoin, que nous ayons des soupçons, ou que l'on nous parle de situations qui peuvent s'apparenter à de la violence conjugale. Il peut être difficile de savoir quelles attitudes ou actions adopter. Voici quelques pistes :

Les situations de violence conjugale peuvent présenter des **risques importants pour la sécurité.**

Toujours référer vers les ressources compétentes

► VOIR ENCADRÉ RÉFÉRENCIEMENT

ATTITUDES ET ACTIONS À ADOPTER

À ÉVITER	À FAIRE PLUTÔT	EXEMPLES DE PHRASES
Juger la femme ou tirer des conclusions hâtives	Nommer ce que l'on constate	« Tu reçois beaucoup d'appels de ton conjoint » « J'ai vu que tu avais des bleus »
	Vérifier si la situation présente un danger	« Veux-tu que j'appelle la police? » « Sens-tu que ta sécurité est menacée? »
	Nommer que l'on est alliée	« Je te crois que tout va bien...tu peux venir me parler si tu as besoin » « Je ne ferai rien sans ton accord »
Encourager la femme à quitter son conjoint : une rupture peut augmenter la violence	Inform er sur les ressources locales et encourager à les consulter au besoin	« Voici un numéro confidentiel si tu veux parler avec une intervenante » « Veux-tu qu'on appelle ensemble? »
	La laisser prendre ses propres décisions	« Tu peux prendre ton temps avant de faire un choix » « Tu es la mieux placée pour prendre des décisions »
Juger le conjoint	Reconnaître la légitimité des choix de la femme	« J'ai confiance que tu prends les meilleures décisions possible »
	Parler du comportement violent et non du conjoint violent	« Peu importe la situation, ton partenaire n'aurait pas dû agir ainsi envers toi »
Confronter l'agresseur (peut mettre la femme ou les autres personnes fréquentant l'organisme à risque)	Garder le contact avec la femme et s'assurer qu'elle appellera à l'aide au besoin	« Me permets-tu de t'appeler lundi si je n'ai pas de nouvelles? » « Es-tu à l'aise d'appeler SOS violence conjugale/le 911 au besoin? »

EN CONTINU

Formation sur la violence conjugale pour notre organisme

- Les maisons d'aide et d'hébergement peuvent vous offrir des formations et ateliers variés

Liens avec les ressources de notre région

connaître les services offerts, publics visés, mesures d'accessibilité offertes, etc.

Offre de **documents destinés aux femmes**, en plusieurs langues

- Guide *Briser le silence* (TCVCASL)
Pour commander : info@tcvcasl.com
- Fascicule *Et si c'était plus que de la chicane*
Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale : <https://maisons-femmes.qc.ca/publications>

Soutien pour soi, au besoin

Parler ou être témoin de comportements violents peut générer toutes sortes d'émotions.

- Ligne d'écoute Tel-Aide : 514-935-1101

RÉFÉRENCIEMENT

Trouver un hébergement

SOS Violence conjugale (1-800-363-9010)

Information, conseils ou service d'accompagnement et de soutien sans hébergement

Les femmes peuvent y demander de l'aide peu importe où elles en sont dans leur cheminement.

Maisons d'aide et d'hébergement de Laval en violence conjugale (24h/7 jours) :

- Maison de Lina (450-962-8085)
- Maison Le Prélude (450-682-3050)
- Maison l'Esther (450-963-6161)

Information, accompagnement légal ou suivi psychosocial

Pour la victime ou les proches, même si aucune plainte n'a été portée.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels - CAVAC de Laval (1-877-629-4580)

Vécu en agression sexuelle

CPIVAS : 450-669-9053 / 1-888-933-9007

Pour **urgence** ou si la sécurité immédiate est menacée : 911.

Pour de l'information sur les **impacts en milieu de travail** de la violence conjugale et sur les mesures à prendre :

<https://maisons-femmes.qc.ca/campagnes-de-sensibilisation/milieux-de-travail-allies-contre-la-violence-conjugale/>

Autre ressource : **SOS Violence conjugale** : sosviolenceconjugale.ca

